

Arrêté n° 734 CM du 22 mai 2024 portant nomination de M. Heifara TRAFTON en qualité de directeur de l'établissement public à caractère administratif Centre des métiers de la mer de Polynésie française (CMMPF)

(NOR : IFM24200876AC-1)

Paru in extenso au journal officiel n°57 N du 29/05/2024 à la page 7806 dans la partie ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

Version en vigueur au 29/05/2024

Le Président de la Polynésie française,
Sur le rapport du ministre de l'agriculture et des ressources marines, en charge de l'alimentation et de la recherche,
Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 398 PR du 15 mai 2023 modifié portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
Vu la délibération n° 2016-38 APF du 26 mai 2016 modifiée relative aux agents publics occupant des emplois fonctionnels, notamment son article 23 ;
Vu l'arrêté n° 872 CM du 18 mai 2021 portant création, organisation et fonctionnement du Centre des métiers de la mer de Polynésie française ;
Vu la lettre n° 2281 PR du 17 avril 2024 adressée au président de l'Assemblée de la Polynésie française déclarant l'urgence et réceptionnée par l'Assemblée de la Polynésie française le 18 avril 2024 ;
Vu l'avis n° 94-2024 CCBF/APF de la commission de contrôle budgétaire et financier de l'Assemblée de la Polynésie française du 29 avril 2024 ;
Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 22 mai 2024,

Arrête :

Article 1er

M. Heifara TRAFTON est nommé en qualité de directeur de l'établissement public à caractère administratif Centre des métiers de la mer de Polynésie française (CMMPF) à compter du 2 mai 2024.

Art. 2

L'arrêté n° 1921 CM du 26 octobre 2023 portant nomination de M. Heifara TRAFTON en qualité de directeur par intérim de l'établissement public à caractère administratif Centre des métiers de la mer de Polynésie française (CMMPF) est abrogé à compter du 1er mai au soir.

Art. 3

Le ministre de l'agriculture et des ressources marines, en charge de l'alimentation et de la recherche, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 22 mai 2024.

Pour le Président absent :

La vice-présidente, ministre de la culture, de l'environnement, du foncier et de l'artisanat, en charge des relations avec les institutions,
Éliane TEVAHITUA

Par le Président de la Polynésie française :

Le ministre de l'agriculture et des ressources marines, en charge de l'alimentation et de la recherche,
Taivini TEAI